

posé auprès de celui de mon père, en attendant qu'on les transporte tous deux là où repose le fondateur de notre maison, au milieu de ce peuple français, que nous avons, comme lui, bien aimé.

30. Ma dernière pensée sera pour ma patrie; c'est pour elle que je voudrais mourir.

40. J'espère que ma mère me gardera, lorsque je ne serai plus, l'affectueux souvenir que je lui conserverai jusqu'à mon dernier moment.

50. Que mes amis particuliers, que mes serviteurs, que les partisans de la cause que je représente soient convaincus que ma reconnaissance envers eux ne cessera qu'avec ma vie.

60. Je mourrai avec un sentiment de profonde gratitude pour S. M. la reine d'Angleterre, pour toute la famille royale et pour le pays où j'ai reçu pendant huit ans une si cordiale hospitalité.

Je constitue ma mère bien-aimée ma légataire universelle, à la charge pour elle de

.....
(Suit ici le détail des legs particuliers.)

CODICILE.

Je n'ai pas besoin de recommander à ma mère de ne rien négliger pour défendre la mémoire de mon grand-oncle et de mon père. Je la prie de se souvenir que, tant qu'il y aura des Bonaparte, la cause impériale aura des représentants. Les devoirs de notre maison envers le pays ne s'éteignent pas avec ma vie; moi mort, la tâche de continuer l'œuvre de Napoléon Ier et de Napoléon III incombe au fils aîné du prince Napoléon, et j'espère que ma mère bien-aimée, en le secondant de tout son pouvoir, nous donnera, à nous autres qui ne seront plus, cette dernière et suprême preuve d'affection.

NAPOLÉON.

Fait à Chislehurst, le 26 février 1879.

Je nomme M. Rouher et F. Piétri mes exécuteurs testamentaires.

Asile des Sourds-Muets.

M. l'abbé A. Bélanger, directeur de l'institution des sourds-muets de Mile End, Montréal, vient de publier son

rapport annuel formant une intéressante brochure de plus de 30 pages.

En 1874, il avait établi, qu'il y avait, dans la province de Québec, un sourd-muet par 731 individus de la population, chiffre plus considérable que celui d'aucun pays du monde, sauf la Suisse où la proportion est de 1 par 503 âmes. Depuis 1874 le nombre de ces déshérités de la nature a beaucoup augmenté et M. Bélanger ne serait pas surpris si le prochain recensement constatait un sourd-muet par 500 personnes.

Il attribue cet accroissement à la méningite qui a sévi depuis quelques années. Il constate donc approximativement qu'il doit y avoir 2,000 sourds-muets dans la province au temps actuel.

Le gouvernement d'Ontario a dépensé, pour les sourds-muets, de 1869 à 1877, une somme de \$371,448.49, et à fait voter pour 1878 une somme de \$55,690.44, pour 217 élèves. Tandis que l'allocation du gouvernement de Québec pour l'institution, n'est que de \$5,135.50.

Celle-ci est loin de répondre aux besoins de la province et à cause de l'exiguïté du local elle laisse beaucoup à désirer pour l'hygiène. Le nombre des élèves est actuellement de 61. Il y a en outre 40 externes qui se réunissent tous les dimanches pour recevoir l'instruction religieuse.

Tous ceux qui ont visité cette institution s'accordent à dire qu'elle rend d'éminent services à l'humanité avec les ressources restreintes qu'elle a à sa disposition, puisqu'en 1878 son revenu n'a été que de \$6,235.50 en y comprenant le traitement que lui fait l'administration locale.

Les Sauvages du Canada.

D'après le rapport du Ministère de l'Intérieur pour l'année 1878, relativement à la population sauvage du Canada, il appert que le chiffre s'élève à 92,690, disséminés dans les diverses provinces et districts, comme suit :

Ontario	15,731
Québec.....	10,947
Nouvelle-Ecosse.....	2,122
Nouveau-Brunswick.....	1,459
Ile du Prince-Edouard.....	306
Manitoba et Territoire du Nord-Ouest.....	27,204
District d'Arthabaska.....	2,398
Colombie anglaise.....	35,153
Terre de Rupert.....	4,370
	<hr/>
	99,690